

Charles-Édouard Bourgeois, prêtre trifluvien, et les origines diocésaines de l'État-providence au Québec (1930-1960)¹

Lucia Ferretti

Volume 14, numéro 1, juin 2001

La dynamique partenariale : un état de la question

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/008343ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/008343ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (imprimé)

1703-9312 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Ferretti, L. (2001). Charles-Édouard Bourgeois, prêtre trifluvien, et les origines diocésaines de l'État-providence au Québec (1930-1960)¹. *Nouvelles pratiques sociales*, 14(1), 169–182. <https://doi.org/10.7202/008343ar>

Résumé de l'article

Cet article est basé sur le dépouillement des fonds Charles-Édouard- Bourgeois et Maurice-Duplessis, conservés aux Archives du Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières, ainsi que sur des dizaines d'articles du *Nouvelliste* parus entre 1930 et 1960 au sujet des services sociaux dans le diocèse trifluvien. L'auteure y présente un premier aperçu du rôle de Charles-Édouard Bourgeois dans la naissance et le développement du service social en Mauricie après 1930, une implication qui a débordé dans l'ensemble des diocèses en région entre 1945 et 1960. On est ainsi conduit à constater l'émergence d'un courant réformateur au sein même de l'Église diocésaine avant la Révolution tranquille. Le discours de Bourgeois ainsi que les stratégies qu'il a incité l'Église à mettre en place pour gérer l'assistance et les services sociaux ont contribué, malgré lui sans doute mais de manière très nette, à préparer la prise en charge totale du secteur par l'État, à la fin des années 1960, basée sur le modèle keynésien. C'est donc une place de réformateur au sein de l'Église et de passeur entre l'Église et l'État qu'occupe Bourgeois dans l'histoire de l'assistance et des services sociaux au Québec.

❖ Charles-Édouard
Bourgeois, prêtre
trifluvien, et les origines
diocésaines de l'État-
providence au Québec
(1930-1960)¹

Lucia FERRETTI
*Département des sciences humaines et
Centre interuniversitaire d'études québécoises
Université du Québec à Trois-Rivières*

Cet article est basé sur le dépouillement des fonds Charles-Édouard-Bourgeois et Maurice-Duplessis, conservés aux Archives du Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières, ainsi que sur des dizaines d'articles du *Nouvelliste* parus entre 1930 et 1960 au sujet des services sociaux dans le diocèse trifluvien. L'auteure y présente un premier aperçu du rôle de Charles-Édouard Bourgeois dans la naissance et le développement du service social en Mauricie après 1930, une implication qui a débordé dans l'ensemble des diocèses en région entre 1945 et 1960. On est ainsi conduit à constater l'émergence d'un courant réformateur au sein même de l'Église diocésaine avant la Révolution tranquille. Le discours de Bourgeois

1. Je tiens à exprimer ma vive gratitude envers sœur Régina Doyon, o.p., mes assistants, Chantal Bourassa et Karl-Xavier Thomas, et mon collègue Yvan Rousseau pour sa lecture critique. Ce projet bénéficie d'une subvention du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH).

ainsi que les stratégies qu'il a incité l'Église à mettre en place pour gérer l'assistance et les services sociaux ont contribué, malgré lui sans doute mais de manière très nette, à préparer la prise en charge totale du secteur par l'État, à la fin des années 1960, basée sur le modèle keynésien. C'est donc une place de réformateur au sein de l'Église et de passeur entre l'Église et l'État qu'occupe Bourgeois dans l'histoire de l'assistance et des services sociaux au Québec.

This article is based on the perusal of funds Charles-Édouard Bourgeois and Maurice-Duplessis that are kept at the Archives du Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières, and on many articles published by Le Nouvelliste between 1930 and 1960 about social services in the diocese of Trois-Rivières. The author takes a first look at Charles-Édouard Bourgeois's role in the birth and development of social services in the Mauricie region after 1930. Bourgeois's influence was felt in all dioceses in the province between 1945 and 1960, a clear evidence that a current of reform existed within the diocesan Church before the Quiet Revolution. Through his discourse and the management strategies he urged the Church to implement regarding welfare and social services, Bourgeois definitely – though doubtless unintentionally – paved the way for the takeover of this sector by the state (which it modelled on Keynesian principles) at the end of the 1960s. Accordingly, Bourgeois is important in the history of welfare and social services in Quebec for two reasons: he played a key role as a reformer within the Church, and the reforms he encouraged were later instrumental in making the transition from a Church-dominated sector to a state-controlled one.

INTRODUCTION

Plus personne ne croit que la Révolution tranquille fut un avènement, le moment d'une déchirure qui aurait enfin permis au Québec d'accéder soudainement à la modernité. Depuis le livre pionnier de Jean-Louis Roy (1976), les historiens ont multiplié les travaux qui, chacun dans son domaine propre, révèlent combien les années 1930-1960 et plus encore les années 1945-1960 ont engendré ce qui allait s'épanouir à partir du fameux « Désormais » de Paul Sauvé. On a d'abord identifié les milieux syndicaux, industriels et scientifiques comme étant ceux qui avaient les premiers aspiré au changement et milité en sa faveur ; ce fut l'entreprise de Roy lui-même. Depuis ce temps, d'autres historiens, notamment Jean-Pierre Collin (1996), ont bien montré la contribution majeure des milieux de l'action catholique spécialisée dans la formation des personnes qui allaient faire, à tous les niveaux, la « révolution tranquille ». Ainsi, on s'aperçoit de plus en plus que l'Église catholique, au Québec, n'a pas été seulement une forteresse du conservatisme social avant 1960, mais a porté elle aussi, à sa façon, les aspirations au changement qu'a

connues alors la société québécoise. Hormis quelques têtes, qui du reste sont tombées – on pense à Mgr Charbonneau –, les évêques et les autorités cléricales en général continuaient d'être associés aux forces les plus traditionalistes de l'Église : celles qui, alliées au régime de Duplessis, ont retardé si longtemps l'entrée du Québec dans la modernité.

Ce jugement, bien entendu, est un jugement *a posteriori*. Dans les faits, il arrive souvent que les changements auxquels aspire une époque s'imaginent dans les milieux « progressistes » mais se préparent concrètement au sein des courants réformateurs à l'intérieur des institutions traditionnelles. Nous estimons que c'est exactement ce qui s'est passé dans le champ de l'assistance et des services sociaux. Précisément, nous faisons l'hypothèse de l'existence d'un courant réformateur au sein de l'Église diocésaine, l'instance la plus structurante en ce domaine au Québec, entre les années 1930 et la rupture enclenchée par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (loi 65), à la toute fin de la Révolution tranquille. Ce courant réformateur a œuvré sur deux fronts. D'une part, tout en continuant de défendre la pleine liberté d'action de l'Église diocésaine, il a poussé celle-ci à mettre en œuvre de nouvelles stratégies pour gérer l'assistance et les services sociaux, stratégies qui ont impliqué un début de centralisation et de bureaucratisation² des processus (Weber, 1971), de même que la création de nouveaux services pour lesquels le soutien financier de l'État a été réclamé sans relâche. Par ailleurs, ce même courant réformateur a su adapter à l'Église l'idée selon laquelle les nouvelles techniques sociales et les habiletés professionnelles étaient valables, en même temps qu'il a commencé à infléchir la notion traditionnelle de charité dans le sens du droit à l'aide, de l'égalité des chances et de la justice sociale, bien qu'il ait conservé à ces valeurs leur caractère religieux, bien entendu. Bureaucratisation et centralisation de la gestion, promotion de l'implication financière de l'État, importation de certaines valeurs des milieux partisans d'une prise en charge plus grande de l'assistance et des services sociaux par l'État, et inflexion nouvelle donnée à d'anciennes valeurs défendues par l'Église, tous ces facteurs nous permettent de voir comment le neuf naît au cœur de l'ancien, ce qui forme l'objet même de cette discipline qu'est l'histoire.

L'abbé Charles-Édouard Bourgeois, prêtre du diocèse de Trois-Rivières, est au cœur de ce mouvement réformateur dans l'Église diocésaine. Dans un article réédité récemment, Renée Joyal et Carole Chatillon (2000, 1994), à partir d'un point de vue de juriste, font de l'abbé Bourgeois un conservateur

2. La « bureaucratie », que nous dénonçons tant aujourd'hui pour avoir fait depuis longtemps l'expérience de ses limites, est un mode de gestion qui, dans le temps, succédait au paternalisme et en corrigeait certaines déficiences, notamment (du moins en principe) le caractère discrétionnaire et la confusion entre personnes et fonctions. Pour une analyse pénétrante de la bureaucratie, voir Max Weber (1971).

sans nuance. Sous l'œil de l'historienne, la situation est moins simple, plus paradoxale. En effet, tout en puisant dans un vieux fond conservateur, Bourgeois a objectivement, par son action mais aussi par son discours, repris bien des idées issues de la commission Montpetit, par exemple, et préparé le terrain à la rupture des années 1960. C'est donc une place de réformateur au sein de l'Église et de passeur entre Église et État qu'occupe cet acteur déterminant des années 1930-1960 dans l'histoire de l'assistance et des services sociaux au Québec. Cet article donne un premier aperçu du rôle qu'il a joué.

PENDANT LES ANNÉES 1930 : PREMIÈRE CENTRALISATION ET ÉMERGENCE DU PROJET BUREAUCRATIQUE

À Trois-Rivières, au moment où commence la crise des années 1930, le système d'assistance sans but lucratif se limite au service municipal de bien-être, qui administre depuis 1921 sa partie des fonds de l'Assistance publique, à quelques conférences paroissiales de la Société Saint-Vincent-de-Paul, ainsi qu'à quatre institutions religieuses d'hébergement : la crèche Gamelin pour les enfants dits illégitimes, l'orphelinat de la Providence pour les filles de 18 ans et moins, l'hôpital général Saint-Joseph, tous des établissements des sœurs de la Providence, ainsi que l'orphelinat Saint-Dominique, pour les garçons de 6 à 12 ans, une fondation des sœurs dominicaines du Rosaire³. Au début des années 1930, l'allocation de l'Assistance publique pour les institutions reste très basse. Un seul exemple : 0,24 \$ par jour et par pensionnaire de l'orphelinat Saint-Dominique, payés à parts égales par Québec et la municipalité d'où vient l'enfant⁴. La Saint-Vincent-de-Paul et les institutions, toutes liées à l'Église, dépendent donc, pour l'essentiel, du bénévolat laïque ou du travail gratuit des religieuses, d'une part, et, d'autre part, de la charité privée, la plupart du temps stimulée et recueillie à l'échelle paroissiale au moyen d'innombrables soupers communautaires, séances de théâtre amateur ou de vues animées, parties de cartes, bazars et autres initiatives du genre⁵.

Charles-Édouard Bourgeois est né en 1898 à Trois-Rivières, dans une famille à l'aise ; son père était arpenteur-géomètre. Ce dernier était aussi bienfaiteur de l'orphelinat Saint-Dominique depuis l'ouverture de cette institution, en 1910. Ses premières armes dans le domaine de la charité, Charles-Édouard les doit justement aux conseils de son père, qui lui disait de visiter les pauvres et lui donnait des croix à leur distribuer. Une amitié de jeunesse très profonde, et qui durera jusqu'à la mort de Maurice Duplessis,

3. Yvon THÉRIAULT, 1958, « La Société Saint-Vincent-de-Paul est établie en notre cité depuis 72 ans et compte maintenant huit conférences », *Le Nouvelliste*, 15 décembre 1928, page 3.

4. *Le Nouvelliste*, 18 avril 1934.

5. Sur la charité paroissiale à Trois-Rivières, voir Pierre ROBERGE (1969) ou Gonzalve POULIN (1961).

lie le fils Bourgeois à celui qui deviendra député conservateur puis premier ministre unioniste. Ordonné prêtre en 1926, Bourgeois reçoit dès mai 1931 une obédience qui allait être définitive : il devient l'aumônier de la maison mère des dominicaines du Rosaire et de leur orphelinat Saint-Dominique. Couvent et institution emménagent au même moment dans l'édifice tout neuf que les sœurs se sont donné, rue du Carmel, et pour la construction duquel le jeune député conservateur, sur les instances de son ami prêtre, a obtenu une subvention du gouvernement libéral d'Alexandre Taschereau.

En déménageant sur le dernier coteau de la ville, l'orphelinat n'abrite plus seulement une soixantaine d'orphelins comme auparavant, mais bien jusqu'à 300, certaines années. La Crise, d'ailleurs, multiplie les enfants de tous âges délaissés. Pour leur venir en aide, Bourgeois va s'y prendre de deux façons. L'une, traditionnelle, est de favoriser la création de nouvelles institutions d'hébergement ; l'autre, plus novatrice, consiste à fonder la première agence sociale en milieu canadien-français au Québec. Bourgeois, en effet, incite les dominicaines du Rosaire à créer, durant les années 1930, deux nouveaux établissements : l'orphelinat du Rosaire à Cap-de-la-Madeleine, en 1936, pour les garçons de 3 à 6 ans, et le patronage Saint-Charles à Trois-Rivières, l'année suivante, pour la préparation scolaire et technique des adolescents de 12 à 16 ans. Tout comme l'orphelinat Saint-Dominique, ces deux nouvelles institutions d'hébergement continuent très longtemps à compter sur les moyens traditionnels de financement communautaire, tels les ouvroirs des dames patronnesses, la vente de menus objets confectionnés par les orphelins, ou les activités bénéfiques. L'originalité de Bourgeois, ici, est simplement de donner à certaines de ces initiatives une ampleur inédite. Pensons seulement aux tournées qu'il entreprend annuellement dans toutes les paroisses du diocèse, à partir de 1931, pour recueillir des milliers de tonnes de nourriture pour les orphelins ; ou encore aux soupers de la Saint-Charles à l'orphelinat Saint-Dominique, que les dominicaines offriront pendant des décennies aux quelques centaines de membres de l'élite religieuse, politique, commerciale et professionnelle du diocèse, réunis autour d'une table et d'un spectacle mettant en valeur les talents des orphelins.

Néanmoins, même dans ce volet plus traditionnel de son action, Bourgeois ne néglige pas d'innover, en réclamant systématiquement le soutien financier et l'appui politique des pouvoirs publics, notamment à partir du moment où Duplessis devient premier ministre, en 1936 et 1939. À cet égard, la création du patronage Saint-Charles est révélatrice de l'imbrication Église-État à laquelle l'abbé est prêt à consentir sous une administration publique dirigée par son ami Maurice. Dès 1937, Bourgeois se fait nommer par le premier ministre délégué officiel du gouvernement du Québec pour étudier la situation des œuvres de protection de l'enfance en Europe. Il revient de sa tournée avec l'idée d'un centre d'apprentissage pour les adolescents, qu'il fonde la

même année dans une bâtisse que lui cède, sur ses instances, la Ville de Trois-Rivières et que Québec fera rénover l'année suivante en vertu de la politique des travaux publics contre le chômage. Bourgeois inspire aussi le vœu formulé en 1938 par une commission du Comité catholique du Conseil de l'instruction publique, qui recommande l'établissement d'écoles techniques dans chaque région, sur le modèle du patronage Saint-Charles et soutenues par le gouvernement provincial. À peu près en même temps, d'ailleurs, le Patronage est reconnu par Québec, à la demande de Bourgeois, comme orphelinat industriel et agricole. Et c'est notamment grâce au plan Bilodeau-Rogers (entente fédérale-provinciale visant à financer la formation technique des jeunes) que la machinerie moderne nécessaire à l'apprentissage de certains métiers peut être installée. Cette aide des pouvoirs publics pour la construction et l'équipement des institutions, Bourgeois la sollicite du reste pour tous les orphelinats des dominicaines. De tels octrois *ad hoc* conviennent bien à la manière dont le gouvernement Duplessis, comme bien d'autres, envisage son implication : visible et discrétionnaire.

Parallèlement à sa participation à la fondation de nouvelles institutions d'hébergement, l'abbé Bourgeois se distingue surtout dans les années 1930 par la création de la première agence sociale en milieu canadien-français. L'œuvre du Placement de l'Orphelin commence en septembre 1931, dès l'entrée des enfants dans le nouvel orphelinat Saint-Dominique ; elle est approuvée par l'autorité diocésaine en 1934, qui devient ainsi la date officielle de la fondation. À l'origine, l'agence effectue seulement des placements d'enfants, principalement en vue de l'adoption, ce qui contribue surtout à désengorger la crèche Gamelin. Très vite, cependant, la vocation de l'agence s'élargit jusqu'à devenir, dans l'esprit de Bourgeois, un service de coordination de l'action de toutes les institutions d'hébergement vouées aux soins de l'enfance à Trois-Rivières. Alors que la Crise condamne tant de familles à la survie, il arrive que les parents n'ont d'autre choix que de confier un ou plusieurs de leurs enfants aux institutions d'assistance publique, qui deviennent alors temporairement pour ces jeunes une forme de pensionnat gratuit. Or Bourgeois, qui ne cesse de solliciter la générosité des municipalités et du gouvernement québécois, est en même temps très soucieux de leur prouver que son agence peut les aider à économiser à ce chapitre. Bénéficiant du fichier individuel perfectionné que le ministère de la Santé lui fournit en 1938, bénéficiant aussi de l'aide technique fournie par Jean-Baptiste Poliquin, secrétaire-trésorier adjoint de la Ville de Trois-Rivières, et par J.-H. Bettez, directeur de l'Assistance publique de cette municipalité, l'abbé Bourgeois met sur pied en 1939 ce qu'il appelle le service éconómico-social de son agence⁶.

6. Archives de la Ville de Trois-Rivières, Rapport annuel de l'œuvre de l'Assistance à l'enfant sans soutien, pour 1940.

Il faut souligner, au bénéfice des lecteurs d'aujourd'hui qui ne saisiront peut-être pas d'emblée, que la mise sur pied d'un tel service d'esprit bureaucratique implique, chose nouvelle à l'époque, que les autorités des établissements colligent de manière plus systématique des informations sur leurs protégés et consentent à livrer celles-ci à un organisme central juridiquement indépendant. Si les dominicaines ont pu l'accepter, c'est essentiellement parce que l'abbé Bourgeois était leur aumônier et que son agence était un organisme de l'Église ; les sœurs de la Providence ont certes collaboré aussi, mais avec plus de réticences.

Chaque pensionnaire possède donc son dossier, qui suit l'enfant d'établissement en établissement, si malheureusement il n'est pas placé pour adoption ou repris par sa famille en cours de route. Les renseignements personnels qui y sont consignés ont pour but d'aider les éducatrices à mieux connaître la personnalité et le passé de chacun des enfants. Un second objectif est de réduire les coûts d'assistance publique par un meilleur contrôle des entrées, des causes qui ont conduit à l'hospitalisation, de la durée des séjours et de la persistance de l'état d'urgence dans la famille. L'agence peut maintenant avoir connaissance plus rapidement du moment où la cause de l'institutionnalisation disparaît (par exemple, nouvel emploi du père ou retour à la santé de la mère) ; elle fait aussitôt retourner l'enfant dans son milieu naturel, d'où une économie appréciable pour l'Assistance publique, qui s'ajoute à celle réalisée chaque fois qu'un enfant de la crèche est adopté. On parle ainsi de 50 000 \$ d'économie pour la seule année 1939. L'abbé Bourgeois ne manque pas une occasion de souligner combien son agence est heureuse de collaborer directement avec la Ville et le gouvernement à cette saine gestion des deniers publics. En 1939, signe de l'élargissement de la vocation de l'agence, le Placement de l'Orphelin devient l'Assistance à l'enfant sans soutien.

En fait, Bourgeois voit encore plus grand. À la fin des années 1930, il propose au gouvernement un plan général d'organisation d'une Centrale provinciale des institutions d'assistance publique. Dans ce service seraient préparés et gardés les dossiers de chaque personne relevant de l'Assistance publique, de manière à assurer un meilleur suivi et un meilleur contrôle. Un visiteur général, ecclésiastique, enquêterait dans toutes les institutions et pourrait recommander au ministre les meilleurs moyens à prendre pour venir en aide, protéger et abriter l'enfance indigente, abandonnée ou orpheline, depuis la naissance jusqu'à 18 ans inclusivement. On commencerait par monter les dossiers des orphelins, mais progressivement le système serait étendu aux malades, aux vieillards, aux aliénés et à toutes les autres catégories d'assistés. Duplessis donne des signes d'agrément à cette suggestion : le ministre de la Santé, Albini Paquette, est en effet chargé d'étudier l'application

possible du plan proposé par Bourgeois dans toutes les institutions de charité publique. C'est alors que surviennent les élections provinciales, qui portent au pouvoir le libéral Adélard Godbout. Puis, plus largement, le contexte historique change radicalement : la Seconde Guerre mondiale succède à la Crise. Que va-t-il rester de ces projets d'étroite imbrication de l'Église et de l'État, l'une à la direction, l'autre au financement, dans la gestion de l'assistance et des services sociaux ?

DURANT LA GUERRE : L'EXIGENCE DE L'IMPLICATION FINANCIÈRE DE L'ÉTAT

Cette idée d'une centrale provinciale des institutions d'assistance publique, Bourgeois va continuer à la défendre sans relâche durant les années de l'administration Godbout, profitant de toutes les tribunes qui lui seront offertes, aussi bien lors de conférences devant les clubs sociaux que dans le mémoire qu'il rédigera pour la Commission de l'assurance-maladie, en 1944. Sans succès. L'idée heurte profondément les institutions d'assistance elles-mêmes, qui tiennent à protéger le secret de tous les drames personnels, créés par le contexte socioculturel de l'époque, qui ont conduit mères célibataires et enfants « illégitimes » dans leurs établissements, aussi bien que celui de tous ces « orphelins », dont une bonne part sont simplement des enfants de foyers désunis ou trop pauvres pour les garder. Les institutions ne sont pas prêtes du tout à ouvrir leurs livres, même à un visiteur qui serait membre du clergé, ni à favoriser la constitution, dans un esprit nouveau typiquement bureaucratique, d'un fichier provincial central. Par ailleurs, le nouveau gouvernement libéral tient d'autant moins à soutenir ce projet d'un unioniste notoire que la guerre, en ramenant la prospérité, a réduit la pression sur les ressources de l'assistance publique.

Les années de guerre, à Trois-Rivières comme ailleurs, sont peu propices à de nouveaux développements du côté de l'assistance et des services sociaux. Il s'agit plutôt d'une période de consolidation du système mis en place durant la décennie précédente. Un projet auquel Bourgeois travaille depuis une dizaine d'années aboutit toutefois. En 1944, les sœurs de Miséricorde de Montréal ouvrent, dans la banlieue trifluvienne, une crèche et une petite maternité pour les mères célibataires ; l'hôpital Sainte-Marie sera construit en grand deux ans plus tard dans la ville même de Trois-Rivières. Durant toutes ces années, Bourgeois poursuit trois objectifs principaux :

- Obtenir une augmentation significative des allocations quotidiennes, qui ne couvrent même plus les dépenses de nourriture et les salaires des employés laïcs, comme c'est le cas, par exemple, à l'orphelinat

Saint-Dominique. Pour faire des orphelinats des institutions capables de donner une formation adéquate aux jeunes, il réclame que les allocations quotidiennes, bloquées depuis trop d'années, atteignent 0,50 \$, voire 0,75 \$ ou même 1 \$, selon les institutions ;

- Favoriser la création d'écoles spéciales pour les enfants déficients intellectuels. Faute de telles institutions en nombre suffisant, les orphelinats accueillent trop d'« arriérés mentaux », qui retardent les autres, dit-il avec tous les éducateurs de l'époque, et ne sont pas placés eux-mêmes dans des conditions pédagogiques et de suivi psychosocial favorables à leur plein développement. Ce plaidoyer en faveur d'écoles spécialisées financées par le gouvernement, Bourgeois et ses collaborateurs du service social trifluvien le poursuivront aussi après la guerre ;
- Combattre, à partir de 1944, les projets de lois préparés par le gouvernement Godbout dans la foulée des recommandations de la Commission d'assurance-maladie. Ce que Bourgeois et l'épiscopat veulent très clairement, c'est que la législation confirme à la fois le plein contrôle du Comité catholique du Conseil de l'instruction publique (dominé par les évêques) sur toutes les institutions de protection de l'enfance, ainsi que la responsabilité financière du gouvernement à leur égard.

Dans tous les cas, on aura remarqué qu'il s'agit de défendre les institutions d'hébergement, de conserver sur celles-ci le plein contrôle de l'Église, tout en leur donnant les moyens de se développer grâce à un engagement plus significatif de l'État dans le financement de l'assistance et des services sociaux. En ce domaine, la position de Bourgeois n'a jamais varié : à l'Église la direction, l'organisation et la gestion de l'assistance et des services sociaux, en institution ou autrement ; à l'État la responsabilité de la plus grande part du financement du bien-être, compatible avec une marge de manœuvre raisonnable pour l'Église et avec la possibilité pour chacun de continuer de se sanctifier personnellement par la charité. Cette nécessaire implication de l'État dans le financement régulier et convenable du bien-être et de la sécurité sociale, c'est aussi ce que réclament à la même époque les rapports Beveridge et Marsh, en Angleterre, puis au Canada. La position de Bourgeois, indéniablement conservatrice quant à la liberté d'intervention qu'il défend pour l'Église, et par là irréconciliable avec la philosophie qui sous-tend ces deux rapports, est néanmoins en même temps une position réformatrice, en ce sens, non négligeable, qu'elle contribue à implanter, dans la société québécoise et dans l'Église, l'idée de la responsabilité incontournable des pouvoirs publics en matière de financement régulier des institutions d'assistance et des services sociaux.

APRÈS LA GUERRE : DE L'ÉGLISE DIOCÉSAINE À L'ÉTAT-PROVIDENCE

Entre 1945 et les années 1960 se mettent en place les conditions qui favoriseront le passage de la gestion cléricale à la gestion étatique : extension du service social dans tous les diocèses en région, ouverture de filiales dans les villes secondaires et création de nouvelles institutions, modification substantielle du mode de financement des établissements ainsi que du discours justifiant l'assistance aux personnes dans le besoin. Après la guerre, l'autorité de l'abbé Bourgeois, déjà grande auprès de l'évêque de Trois-Rivières, s'étend à l'épiscopat québécois tout entier – sauf Mgr Joseph Charbonneau, archevêque de Montréal, à la fois pour des raisons idéologiques et parce que l'organisation de l'assistance et du service social suit dans la métropole des lignes ethniques et confessionnelles inconnues ailleurs au Québec. Revenu au pouvoir en 1944, Duplessis n'hésite pas, lui non plus, à faire du prêtre trifluvien son homme de confiance sur les questions d'assistance et de service social. Cela permet à celui-ci de créer ce qui deviendra peu à peu le modèle par excellence du service social diocésain.

L'expérience trifluvienne, en effet, est reprise dans d'autres diocèses. En fait, l'extension du modèle trifluvien de service social diocésain est due à deux facteurs principaux : les dominicaines du Rosaire tiennent une crèche à Hull à partir de 1941 et le Parlement fédéral vote la Loi des allocations familiales en 1945. Vu l'inexistence d'une société locale d'adoption, les sœurs empruntent la filière de Trois-Rivières pour obtenir de la cour un jugement décrétant l'adoption légale de leurs enfants placés. Les complications inévitables qui découlent de cette situation conduisent alors l'abbé Bourgeois, à la demande de Mgr Alexandre Vachon, archevêque d'Ottawa, à collaborer à la création d'une société d'adoption dans la région de Hull. Ce sera sa première incursion dans l'organisation du service social en dehors du diocèse de Trois-Rivières. En 1945, par ailleurs, lorsqu'est votée la Loi fédérale des allocations familiales, c'est encore lui qui trouve le moyen de faire en sorte que les 10 000 enfants institutionnalisés du Québec bénéficient de ces montants que la loi empêchait de verser aux établissements, en les faisant passer plutôt par les agences sociales, déclarées pour les besoins de la cause « parents » des enfants placés. La Loi des allocations familiales, comme on le sait, favorisera la création de centres de service social dans tous les diocèses en région du Québec. Ce que l'on sait moins, en revanche, c'est qu'ils ont tous été créés sur le modèle de celui de Trois-Rivières, et avec son aide.

Aux premiers services de l'Assistance à l'enfant sans soutien, tels que l'adoption, le placement d'enfants dans les familles, le suivi des mères célibataires et le placement en emploi des protégés du Patronage, s'ajoutent après la guerre les services aux couples en difficultés conjugales et aux familles

en perte d'équilibre, les services aux prisonniers, ceux aux immigrants, la recherche sociale, ainsi que des filiales à Shawinigan (y compris à l'usine de l'Alcan), Grand-Mère (surtout pour le service social scolaire), La Tuque, Cap-de-la-Madeleine et Louiseville. Signe de ce nouvel élargissement de ses fonctions, l'agence change encore de nom en 1953, pour celui de Centre de service social du diocèse de Trois-Rivières. Les agences sociales des autres diocèses emboîtent le pas et créent, elles aussi, des succursales sur leur territoire.

Le contexte est favorable. La prospérité d'après-guerre, le retour au pouvoir du « très cher et incomparable Maurice », le désir croissant du gouvernement fédéral (déjà manifesté par le vote de la Loi des allocations familiales) d'envahir les champs de compétence provinciale dans les secteurs hautement visibles que sont l'aide à la famille ou la santé, l'augmentation du nombre de travailleurs sociaux formés de manière professionnelle dans les universités, tous ces facteurs se conjuguent pour inciter l'agence sociale trifluvienne non seulement à diversifier ses services, mais aussi à prendre sous son égide la création de nouvelles institutions. En 1948, l'Institut psychosocial, une clinique psychiatrique, est créé à Trois-Rivières grâce à l'aide financière et à l'approbation de la division d'hygiène mentale du ministère fédéral de la Santé, obtenues à la suite d'une entente fédérale-provinciale. Les deux gouvernements reconnaissent ainsi l'expertise acquise par l'agence, qui offre depuis quelques années le service social à domicile aux parents d'enfants déficients légers et qui a aussi favorisé l'ouverture de classes auxiliaires pour les élèves déficients dans les orphelinats des dominicaines du Rosaire, tout en mettant sur pied une clinique psychologique, afin d'orienter les cas les plus graves vers des instituts spécialisés. Le Centre de service social, qui s'implique depuis 1951 dans l'organisation de cours de formation continue pour les religieuses éducatrices et surveillantes des orphelinats, est aussi à l'origine de la fondation de l'École supérieure d'assistance sociale, en 1958.

Il faut financer tous ces nouveaux services, toutes ces nouvelles institutions. En faisant appel à la charité communautaire ? Certes, celle-ci s'est transformée ; elle a innové et s'appuie dorénavant davantage sur les clubs sociaux. Les Chevaliers de Colomb, le Richelieu, les Voyageurs de commerce, les Jeunes Chambres de commerce, notamment celle du Cap, jouent désormais à l'échelle du diocèse le rôle que les congrégations laïques assument dans chaque paroisse. Il y a aussi la Journée de la Livre, campagne de levée de fonds qui soutenait essentiellement les orphelinats des dominicaines, qui fait place en 1954 à une campagne diocésaine de sollicitation en faveur de toutes les organisations membres de la nouvelle Fédération des œuvres de charité. Il reste qu'après la guerre la charité communautaire ne compte que marginalement dans le financement des œuvres, qui est désormais assuré

essentiellement par les gouvernements. En 1961, par exemple, plus de 71 % du budget de fonctionnement du Centre de service social du diocèse de Trois-Rivières provient du gouvernement provincial et 15,4 %, du gouvernement fédéral, ce qui ne laisse qu'environ 14 % du budget aux dons privés. Par ses sollicitations incessantes, l'abbé Bourgeois (qui devient monseigneur en 1952) a contribué de manière décisive à habituer les pouvoirs publics, et notamment le gouvernement Duplessis, à compléter leur tendance aux octrois discrétionnaires pour les constructions et les équipements par un financement régulier du fonctionnement des institutions d'hébergement et des services sociaux.

Le discours aussi évolue. D'un côté, aussi bien Bourgeois que les évêques successifs de Trois-Rivières continuent de se prononcer contre tout ce qui ressemble à une percée de la laïcisation et ils obtiennent que les lois de Godbout restent inopérantes après le retour de Duplessis au pouvoir. Et pourtant, c'est aussi par ses discours que Bourgeois a pavé la voie à l'étatisation des institutions et des agences de service social. Ici, il est bon de noter que ses appels constants à la charité ont un accent assez différent de ceux qu'on pouvait entendre au XIX^e siècle et, même à son époque, chez certains autres prêtres de son milieu. En effet, même si une partie des préoccupations de Bourgeois concernent la préservation d'un ordre social que trop d'inégalités sociales pourraient menacer, ce que l'abbé réclame très explicitement pour ses orphelins, puis pour toutes les personnes que les institutions et le service social diocésain ont pour mission d'aider, c'est, d'une part, la reconnaissance publique de leur droit à l'aide, droit du reste défini avant tout comme une question de justice à leur égard ; puis, d'autre part, les moyens de leur assurer l'égalité des chances et d'instaurer plus de justice sociale. Droit à l'aide, justice sociale, égalité des chances, ce discours, Bourgeois n'est certainement pas le seul à le tenir. À la même époque, un dominicain comme Gilles-Marie Bélanger, par exemple, se fait lui aussi le promoteur d'une nécessaire planification sociale guidée par la justice et la charité sociales (1961). Tout cela témoigne du glissement progressif, au sein de l'Église elle-même, de la notion de « devoir de charité » à celle de « droit à l'assistance ». L'État reprendra un tel discours sous la Révolution tranquille, tout en le délestant des connotations religieuses qu'il avait conservées jusque-là. Il faut y adjoindre un autre motif, lui aussi brodé dès la fin des années 1930, mais plus encore après 1945 : l'efficacité des nouvelles techniques sociales et des compétences professionnelles, sanctionnées par les diplômes, mises au service de la charité.

Il est d'autres secteurs pour lesquels on peut dire que l'abbé Bourgeois, par son activité débordante et ses liens privilégiés avec le premier ministre Duplessis, pousse l'Église trifluvienne à une association sans précédent avec l'État provincial. Après la guerre, il arrive bien souvent au premier ministre de nommer le prêtre, comme ce fut le cas une première fois en 1937, délégué

officiel du gouvernement du Québec (par exemple, en 1947, au congrès de l'Union catholique internationale de service social, tenu à Lucerne, en Suisse). En 1948, Duplessis nomme Bourgeois commissaire du Comité d'enquête formé par le gouvernement du Québec pour l'étude des problèmes de la délinquance juvénile, et il ne fait pas de doute que l'abbé est à l'origine de la création des cours de bien-être social. Bourgeois est aussi à l'origine de la création de plusieurs organismes de planification à l'échelle provinciale, telle la Fédération provinciale des orphelinats spécialisés, en 1946, ou la Fédération des services sociaux à la famille, au début des années 1960. Avec d'autres, il s'est ainsi trouvé à mettre en place des structures, y compris bien sûr les centres diocésains de service social, qui seront plus tard absorbées et reconverties par l'État québécois.

CONCLUSION

À partir des années 1960, les institutions religieuses, dans le domaine de la santé et des services sociaux, comme en éducation du reste, sont reprises une à une par l'État. D'ailleurs, les services sociaux connaissent un essor important, bien documenté dans la littérature. Nouveaux locaux, développement de filiales dans toutes les petites villes des diocèses, professionnalisation plus générale et laïcisation des employés des centres de services sociaux, augmentation de leur nombre, tout fait état d'une plus grande aisance financière. La pratique elle-même se modifie du fait de la spécialisation croissante des intervenants. L'organisation communautaire et l'animation sociale font leur entrée dans des établissements jusque-là voués essentiellement à la pratique du *case work*. Plus nombreux sont aussi les centres diocésains qui, suivant les traces du Centre de service social du diocèse de Trois-Rivières, se dotent de services de recherche opérationnelle. Les objectifs de prévention, d'éducation, d'aide aux groupes et aux familles sont affirmés avec plus d'insistance à côté des objectifs traditionnels de restauration et d'aide aux individus et aux familles. En 1971, 37 ans après la reconnaissance formelle de l'œuvre du Placement de l'orphelin, et avant même qu'entre en vigueur la Loi sur les services de santé et les services sociaux, à laquelle il s'est opposé de toutes ses forces, Mgr Bourgeois quitte la présidence du Centre de service social de la Mauricie. Une époque est définitivement close. L'Église diocésaine, en partie malgré elle, a passé le relais.

Bibliographie

ANCTIL, Hervé et Marc-André BLUTEAU (1986). *La santé et l'assistance publique au Québec, 1886-1986*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Direction des communications, 65-76.

- CARITAS-TROIS-RIVIÈRES (1961). *Rapport de la cinquième journée d'étude diocésaine de la Commission des œuvres de Caritas-Trois-Rivières du diocèse de Trois-Rivières, sous le distingué patronage de Son Excellence Monseigneur Georges-Léon Pelletier, évêque de Trois-Rivières*, 13 mai 1961, 174 pages.
- COLLIN, Jean-Pierre (1996). *La Ligue ouvrière catholique, 1938-1954*, Montréal, Boréal, 253 pages.
- GAMELIN, Alain *et al.* (1984). *Trois-Rivières illustrée*, Trois-Rivières, La corporation des fêtes du 350^e anniversaire de Trois-Rivières, 228 pages.
- JOYAL, Renée et Carole CHATILLON (1994). « La Loi québécoise de protection de l'enfance de 1944 : genèse et avortement d'une réforme », dans JOYAL, Renée (sous la direction de) (2000). *Entre surveillance et compassion. L'évolution de la protection de l'enfance au Québec des origines à nos jours*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 131-162.
- JOYAL, Renée (1999). « Autour des Orphelins de Duplessis : textes de loi et rapports de commissions », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 8, n° 1, 183-187.
- LEMAY, Léon A. (1981). « Un prêtre d'abord », *Le Tourbillon*, journal du CSS-CQ, VIII, n° 5, mars.
- PANNETON, chanoine Georges et abbé Antonio MAGNAN (1962). « Bourgeois (Monseigneur Charles-Édouard) », *Le diocèse de Trois-Rivières, 1962*, Trois-Rivières, Les éditions du Bien public, 26-27.
- POULIN, Gonzalve, ofm (1961). *Notre-Dame des Sept Allégresses*, Trois-Rivières, 96 pages.
- ROBERGE, Pierre (1969). *La paroisse Ste-Marguerite de Cortone*, Trois-Rivières, 35 feuillets.
- ROY, Jean-Louis (1976). *La marche des Québécois, le temps des ruptures (1945-1960)*, Montréal, Leméac, 383 pages.
- THÉRIAULT, Yvon (1958). *Trois-Rivières incorporée, 1857-1957*, Trois-Rivières, 87 pages.
- VAILLANCOURT, Yves (1988). *L'évolution des politiques sociales au Québec, 1940-1960*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 513 pages.
- WEBER, Max (1971). *Économie et société*, tome premier, Paris, Plon, Coll. « Recherches en sciences humaines ».
- Principaux fonds conservés aux Archives du Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières
 FN-0019 : Maurice-Duplessis
 FN-0560 : Charles-Édouard-Bourgeois